

## La richesse des milieux humides

Les milieux humides sont ces endroits ni strictement terrestres, ni strictement aquatiques, qui ont en commun d'être inondés ou saturés d'eau durant une partie de l'année. Pour les désigner, on utilise fréquemment les termes marais, marécage, tourbière et bande riveraine. Mais que sait-on vraiment de ces milieux qui paraissent, à première vue, si inhospitaliers. Comment les distinguer, mais surtout, pourquoi et comment les protéger ?

### Des plantes parfaitement adaptées à une situation particulière

Étang – Photo : Jean Gaudet



On trouve les milieux humides là où l'eau demeure à la surface du sol ou près de celle-ci pendant une période suffisamment longue pour influencer la végétation qui y pousse. Le plus souvent, ils occupent les rives des étangs, des lacs et des cours d'eau à débit lent mais, dans la région du corridor appalachien, il n'est pas rare de les rencontrer ailleurs, comme au bas des versants montagneux où l'eau ne s'égoutte que très lentement ou dans les dépressions où l'eau s'accumule tout simplement. Parfois, les milieux humides se trouvent dans les zones de résurgence de la nappe phréatique.

Dans de telles conditions, seules les plantes hydrophytes, c'est-à-dire qui aiment l'eau, peuvent s'établir. Pour survivre, ces plantes ont développé toutes sortes de moyens d'adaptation selon qu'elles se trouvent les pieds dans l'eau en permanence ou seulement inondées temporairement par la crue printanière que provoque la fonte des neiges. Certaines plantes compensent la déficience en oxygène causée par la saturation du sol avec de petits orifices nommés stomates, sur les feuilles, et lenticelles, sur les tiges. D'autres plantes ont une structure très poreuse qui facilite les échanges gazeux; d'autres encore ont des feuilles flottantes. Pas étonnant que leur présence serve à caractériser les milieux humides ou que l'on ait recours aux plantes hydrophytes comme indicatrices de la limite des hautes eaux sur les rives des lacs et des rivières.

### Quelques hydrophytes caractéristiques de la région

- Le grand nénuphar est une plante herbacée aquatique dont les feuilles sont flottantes.
- Le typha à feuilles larges, ou quenouille, est une plante herbacée émergente, ce qui signifie qu'elle a un système racinaire presque toujours dans l'eau.
- La calamagrostide du Canada est une plante herbacée de la grande famille des graminées, mais qui tolère une inondation prolongée.
- Le saule discoloré, l'aulne rugueux et le cornouiller stolonifère sont des plantes ligneuses, dans ce cas-ci, des arbustes de moyenne à grande taille, qui sont bien adaptés au sol saturé d'eau.
- L'érable argenté, qu'on appelle aussi localement plaine, est l'un des rares arbres qui peut être inondé pendant plusieurs semaines. Cependant, il ne pourrait tolérer un sol saturé d'eau à l'année comme le frêne noir, par exemple.



Typha à feuilles larges  
Photo : J. Maunder

### Les grands types de milieux humides

Marécage – Photo : Louise Gratton



Lorsque qu'une étendue d'eau reposant dans une cuvette naturelle n'excède pas deux mètres de profondeur en plein été, on parle d'un **étang**. Souvent, ce sont les castors qui sont à l'origine des étangs. On y trouve des plantes hydrophytes complètement submergées ou à feuilles flottantes. Un **marais** se compose de plantes hydrophytes herbacées qui croissent sur un sol recouvert d'eau ou saturé d'eau pendant la plus grande partie de la saison de croissance.

Une végétation ligneuse, arbres ou arbustes, qui occupent un sol minéral ou organique soumis à des inondations saisonnières ou caractérisé par une nappe phréatique élevée et une circulation d'une eau riche en minéraux, correspond à un **marécage**. Dans le cas d'une **tourbière**, le sol est constamment saturé d'eau et l'apport en minéraux est très faible, voire inexistant. Dans ces conditions, la matière organique s'accumule au lieu de se décomposer : il en résulte la formation de tourbe, celle-là même qu'on utilise dans nos jardins.

## Des services rendus à notre insu

Au fur et à mesure qu'ont progressé les connaissances sur les milieux humides, on a découvert les multiples services qu'ils rendent à l'environnement tout entier. On reconnaît aujourd'hui leur grande valeur écologique. De nombreuses espèces animales sont totalement dépendantes des milieux humides comme les poissons, plusieurs amphibiens et reptiles, les oiseaux aquatiques, d'innombrables invertébrés et plusieurs espèces de la faune et de la flore en péril. D'autres espèces les utilisent à un moment ou l'autre de leur cycle de vie, pour se reproduire par exemple, comme la rainette versicolore, qui vit le reste de l'année dans les arbres, ou comme le balbuzard pêcheur ou le vison d'Amérique qui les utilisent quotidiennement pour se nourrir.



Rainette versicolore  
Photo : Jean Gaudet

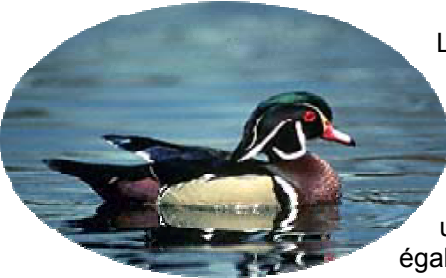
Peu de gens savent toutefois que les milieux humides régularisent le débit des rivières en emmagasinant les eaux de crue et en les libérant ensuite sur de plus longues périodes et lors de périodes de sécheresse. En stockant l'eau, ils favorisent aussi la recharge des nappes souterraines. Ils contribuent à l'épuration naturelle des eaux en agissant comme un filtre et en captant la matière organique et les autres substances polluantes véhiculées par les sédiments. Sur les rives d'un plan d'eau, les milieux humides diminuent l'impact des vagues et préviennent l'érosion, tout comme la bande riveraine. Finalement, il n'y a pas de meilleurs endroits pour observer la nature et très souvent, ce sont des lieux privilégiés pour les activités d'éducation à l'environnement.

## Des endroits toujours menacés malgré les mesures de protection

Il n'y a pas si longtemps, les milieux humides étaient considérés comme des lieux incultes, dénués d'intérêt. Dans certaines régions, ils ont été systématiquement remblayés, drainés et creusés. Malgré les progrès réalisés depuis quelques années, ces milieux sont aujourd'hui encore fréquemment détruits, notamment pour le développement résidentiel ou de villégiature et le creusement d'étangs artificiels et pour d'autres activités tout aussi néfastes, comme la coupe forestière, la circulation des véhicules tout-terrain ou de la machinerie forestière. Il existe pourtant des lois et des règlements qui permettent, en principe, de les protéger.

La *Loi sur la qualité de l'environnement* exige un certificat d'autorisation pour toute intervention dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, qu'il s'agisse d'un lac, d'un étang, d'un marais, d'un marécage ou d'une tourbière. En vertu de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* qui est reprise dans la réglementation municipale, un milieu humide sur les rives d'un cours d'eau jouit d'une protection accrue puisque selon la hauteur du talus, une bande riveraine de 10 ou 15 mètres doit être conservée intacte. Dans ce cas également, toute intervention en rive requiert un certificat d'autorisation.

Canard branchu  
Photo : enature.com



Toutefois, il est plus simple d'éviter d'intervenir dans un milieu humide et de choisir de le conserver. Nul autre habitat ne permet d'observer autant de diversité biologique et il suffit de peu pour apprendre à en apprécier la valeur : un couple de canard branchu de passage, un grand héron aux aguets, le chant des grenouilles à la tombée du jour, un tapis de fougères ou un bouquet d'iris.

## Pourquoi ne pas les conserver ?

Si vous êtes propriétaire d'un milieu humide, vous savez probablement déjà que cet endroit précieux regorge de vie et vous désirez peut-être en assurer la pérennité. Il existe plusieurs options pour protéger les milieux naturels et nous vous conseillons de faire appel à des spécialistes qui privilégient une approche écologique et équilibrée. Si vous désirez obtenir de l'information sur les ressources disponibles dans la région ou vous renseigner sur les outils de conservation offerts aux propriétaires intéressés par la protection des milieux naturels, vous êtes invités à vous adresser à votre organisme de conservation local ou à l'ACA, [info@apcor.ca](mailto:info@apcor.ca) ou (450) 242-1125.

### Sources

Goupil, J.-Y. 1998. Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : guide des bonnes pratiques. Service de l'aménagement et de la protection des rives et du littoral. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, 156 p.

Gratton, L. 1993. Les milieux humides. Quatre-temps Vol. 17, no. 2: 25-29. UQCN, 1992. Guide des milieux humides du Québec, 217 p.

---

*Corridor appalachien (ACA) est un organisme de conservation qui poursuit, en collaboration avec Conservation de la Nature Québec et des organismes de conservation locaux, la mise en œuvre d'une stratégie de conservation transfrontalière pour la protection d'un corridor naturel qui s'étend des Montagnes Vertes du Vermont, jusqu'au mont Orford, en passant par les monts Sutton, dans les Cantons-de-l'Est. Parmi les collaborateurs qui appuient la vision globale de conservation proposée par l'ACA se retrouvent : la Fiducie foncière de la vallée Ruiter, le Parc d'environnement naturel de Sutton, la Fiducie foncière Mont Pinacle, la Fiducie foncière du marais Alderbrooke, l'Association pour la conservation du Mont Echo, l'Association de conservation de la nature de Stukely Sud, la Fondation des terres du lac Brome, la Fondation Marécages Memphrémagog, la Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon, Conservation des vallons de la Serpentine, la Société de protection foncière du lac Montjoie et Les Sentiers de l'Estrie. Ses activités sont financées par Environnement Canada et des fondations privées.*

---